

N° 2018.26.03.62

ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Considérant la nécessité d'assurer l'ordre et la sécurité publique lors de la manifestation du « rock mon pote » qui se déroulera le samedi 28 avril 2018 de 12h à minuit ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur l'avenue André Vignau Anglade, dans la portion comprise entre l'avenue François Mitterrand et la rue Jean Raymond Guyon, du samedi 28 avril 2018 à 8h au dimanche 29 avril 2018 à 2h ;

ARTICLE 2 : La circulation sera déviée par les organisateurs vers les rues François Mitterrand, Gaston Cabannes, Emile Barbou et 11 novembre.

ARTICLE 3 : Sécurité publique :

L'accès au site de la manifestation du « rock mon pote » et la circulation dans l'enceinte du Parc Favols, pendant les heures d'exploitation, sont interdits aux véhicules motorisés et aux cycles, à l'exception des services municipaux, de secours, de gardiennage et exceptionnellement autorisés par l'organisateur présent sur le site.

ARTICLE 4 : La circulation et le stationnement seront interdits rue Emile Barbou, dans sa portion comprise entre l'avenue André Vignau Anglade et l'accès à la Mairie.

ARTICLE 5 : Le stationnement des véhicules sera interdit, sauf véhicules désignés par les organisateurs, sur le parking du Centre Culturel Favols, du samedi 28 avril 2018 à 8h au dimanche 29 avril 2018 à 2h et à l'exception des véhicules de secours et d'interventions.

ARTICLE 6 : Les organisateurs pourront implanter des toilettes publiques mobiles sur le site le temps de la manifestation.

ARTICLE 7 : Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Préfecture de la Gironde, service manifestation/sportive
- Les services municipaux de la ville de Carbon-Blanc
- Monsieur TECHENEY, organisateur

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à **CARBON-BLANC**, le 26 mars 2018
Po/Alain TURBY,



Maire de Carbon-Blanc,
Conseiller métropolitain
Délégué à la métropole numérique.